

## BULLETIN D'ADHÉSION 2022

En devenant membre du Miramap, j'adhère - nous adhérons - aux valeurs de la Charte des AMAP et sommes en accord avec le socle commun du MIRAMAP consultable sur le site [www.miramap.org](http://www.miramap.org).

J'adhère – Nous adhérons - en tant que :

	Montant de la cotisation pour l'année civile 2021
<input type="checkbox"/> Réseau d'AMAP	1€ X nbre total d'amapien-ne-s des AMAP adhérentes au réseau* + 10, 50 ou 100€/paysan-ne adhérent-e au réseau = .....€
<input type="checkbox"/> AMAP	1€ X nombre d'amapien.nes* = .....€
<p><b>L'adhésion d'une AMAP au MIRAMAP concerne les régions où il n'y a pas de réseau territorial ou bien lorsque le réseau territorial n'adhère pas au Miramap.</b> Si une AMAP ayant un réseau sur son territoire souhaite adhérer au Miramap pour s'investir bénévolement et avoir une voix en AG ou/et pour avoir éventuellement un représentant au collectif, cela ne la dispense pas d'adhérer au réseau territorial, les 2 réseaux n'ayant pas les mêmes missions, et de participer ainsi à l'adhésion de son réseau au MIRAMAP.</p>	
<input type="checkbox"/> Paysan-ne en AMAP	3 niveaux de cotisation possibles : <input type="checkbox"/> 10€ - <input type="checkbox"/> 50€ - <input type="checkbox"/> 100€
<p><b>L'adhésion d'un-e paysan-ne en AMAP au MIRAMAP concerne les régions où il n'y a pas de réseau territorial ou bien lorsque le réseau territorial n'adhère pas au Miramap ou si le-la paysan souhaite s'investir bénévolement</b> et avoir une voix au collège des paysan-ne-s en AG. Cela ne le/la dispense pas d'adhérer au réseau territorial, les 2 réseaux n'ayant pas les mêmes missions.</p>	
<input type="checkbox"/> Sympathisant-e	10€

En tant qu'adhérent, je donne mon /nous donnons notre consentement au recueil et au traitement des données me/nous concernant pour la gestion des adhésions et notamment pour recevoir les informations sur la vie associative du MIRAMAP (Convocation à l'AG, Invitation aux rencontres, Appel à adhésions....). MIRAMAP dispose d'une base de données qui n'est pas utilisée à des fins commerciales ; les données confidentielles qu'elle comporte sont sécurisées et ne feront pas l'objet d'une communication à des tiers.

Consultez notre Politique de protection des données personnelles sur: [miramap.org / article : protection des données](http://miramap.org/article/protection-des-donnees)

- Règlement de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de MIRAMAP ou [par virement sur Hello Asso](#).
- Pour toute nouvelle adhésion ou modification des données, le bulletin d'adhésion est à nous retourner.

Fait le : ..... "Lu et approuvé" & signature-s :

\* il s'agit d'un objectif, voir les règles d'adhésion au verso pour mieux comprendre

### COORDONNÉES

un Réseau d'AMAP ou une AMAP	
Nom du réseau/ de l'AMAP :	Date de création :
Nbre d'AMAP adhérentes (pour réseau) :	Nbre d'amapien.nes : Nbre de paysan.nes en AMAP :
Appartenance à un réseau d'AMAP (pour AMAP) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lequel :	
Adresse du réseau / de l'AMAP :	
Email du réseau / de l'AMAP :	Téléphone du réseau / de l'AMAP :
<p><b>Un.e représentant.e amapien.ne et un représentant.e paysan.ne en AMAP sont nécessaire pour un réseau :            Un.e ou deux représentant.es amapien.nes pour les AMAP :</b></p>	
Nom du/de la représentant.e amapien.ne du réseau / de l'AMAP pour le MIRAMAP :	Nom du/de la représentant.e paysan.ne pour le MIRAMAP (pour réseau) :
Adresse :	Adresse :
Tél:                      Email :	Tél:                      Email :
Nom éventuel du/de la 2ème représentant.e amapien.ne de l'AMAP pour le MIRAMAP :	
Adresse :	
Tél:                      Email :	

<b>Paysan.ne</b>	
Nom et Prénom :	Adhérent à un réseau d'AMAP : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse :	Si oui lequel :
Tél :	Type d'activité (maraichage, arboriculture, élevage, ...) :
Email :	
<b>AMAP partenaire(s)</b>	
Nom(s) - Adresse(s) - Email(s) - Téléphone(s) - Date(s) création - Adhérent à un réseau d'AMAP Oui/Non/Si oui lequel - Date début partenariat avec vous :	
<b>Sympathisant.e</b>	
Nom et Prénom :	Membre d'une association <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, laquelle :
Adresse :	Paysan.ne <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, type d'activité :
Téléphone :	Autres (salarié.e de réseau d'AMAP, chercheur.euse, élu.e, ...) :
Email :	

<input type="checkbox"/> <b>Je fais – Nous faisons un don au MIRAMAP</b>	<b>Montant :</b>
--	------------------

### Règles générales d'adhésion au mouvement des AMAP et de cotisation au MIRAMAP

**Le mouvement des AMAP est un mouvement solidaire s'inscrivant sur le territoire français. Lorsqu'une personne adhère\* à une AMAP, elle adhère au mouvement des AMAP.** Chaque amapien.ne et chaque paysan.ne en AMAP a conscience de s'inscrire dans un mouvement s'engageant à changer le rapport à l'alimentation et à l'économie en choisissant de s'investir et d'investir dans la construction d'une alternative d'avenir.

**Chaque AMAP, inter-AMAP, réseau d'AMAP, a la responsabilité de sensibiliser les amapien.nes et paysan.nes en AMAP de la pertinence de chaque acteur, accomplissant ses propres missions en complémentarité avec le champ d'action des autres.**

Selon le principe de subsidiarité du mouvement, et dans le respect de la législation, chaque acteur est seul habilité à décider ses propres besoins en financement et à choisir le montant des cotisations\* qui lui sont nécessaires. Les cotisations versées à l'AMAP et/ou aux réseaux sont donc destinées à soutenir le mouvement des AMAP dans sa globalité, c'est-à-dire les 3 (ou 4) différents acteurs : AMAP, réseaux territoriaux d'AMAP et réseau inter régional MIRAMAP, voire même le réseau international, URGENCI.

**Les montants de cotisation du MIRAMAP, votés en AG, expriment les besoins en autofinancement du MIRAMAP. Ils sont basés sur une réalité.** La cotisation demandée pour un réseau (1€ par amapien.ne des AMAP adhérentes à ce réseau + 10, 50 ou 100€ par paysan.ne du réseau), est la cotisation correspondant à l'adhésion du réseau au MIRAMAP, ce n'est pas l'adhésion au MIRAMAP de l'amapien, ni de l'AMAP (1€/amapien est une base de calcul ; nous aurions pu aussi bien décider en AG 2015 de se baser sur un % des recettes ou selon le nombre de salariés des réseaux ; le nombre d'amapiens a semblé plus pertinent). L'AMAP participe à l'adhésion de son réseau au MIRAMAP en adhérant à celui-ci et à travers son réseau il participe à la globalité du mouvement des AMAP. Si l'AMAP souhaite avoir une voix à l'AG du MIRAMAP ou/et éventuellement un représentant au collectif du MIRAMAP, elle doit adhérer directement au MIRAMAP en plus d'adhérer à son réseau territorial.

**Rassembler au niveau inter régional un maximum d'AMAP, de réseaux et de paysan.nes en AMAP dans les débats et le partage d'expériences est une priorité ! L'adhésion au MIRAMAP d'un maximum d'AMAP, de réseaux, de paysan.nes en AMAP est donc une priorité.**